



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/42/154  
S/18722

25 février 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Points 31, 73, 131, 136 et 140  
de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET  
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 25 février 1987, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Suite à notre lettre datée du 10 février 1987 (A/42/124-S/18684), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance un grave incident qui s'est produit le 20 février 1987 et au cours duquel la partie afghane a violé l'espace aérien pakistanais. Ce jour-là, à 15 h 45 (heure locale), huit avions de chasse afghans ont pénétré environ 20 kilomètres dans l'espace aérien pakistanais et lâché quatre bombes dans le secteur d'Arandu (département de Chitral), faisant trois blessés parmi la population civile.

Le Chargé d'affaires afghan a été convoqué au Ministère des affaires étrangères à Islamabad, le 24 février 1987, et le Gouvernement pakistanais a élevé auprès de lui une protestation énergique contre cette attaque injustifiée.

\* A/42/50.

A/42/154  
S/18722  
Français  
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre corne document de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 73, 131, 136 et 140 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité

Le Représentant permanent  
par intérim,

(Signé) Aneesuddin AHMED

-----

